

Le protocole sanitaire adapté à la Coulée Douce

Règles et conditions d'organisation Accueil périscolaires et activités

A partir du 2 novembre 2020, un nouveau protocole est applicable au sein des locaux de l'association La Coulée Douce. L'espace dédiée aux jeunes sur l'ensemble du local est de 163M2 et se compose d'un Hall d'entrée (23,8 M2), du cyber (43.2 M2) , du P.A.J (74.5 M2), une salle d'activité de (22 M2) et un extérieur clos d'environ 120M2

Introduction :

Depuis le début de la pandémie du COVID, LA Coulée Douce a à cœur de maintenir au mieux, dans la limite de ses autorisations administratives, un accueil des jeunes. Ce dernier permet de répondre aux demandes de parents qui travaillent et aux jeunes lors de la sortie des cours. Suite à l'évolution de la crise sanitaire, il nous est indispensable, afin d'assurer une continuité du service à la population de préciser et de faire respecter les règles du protocole que nous avons mis en place.

Nous avons bien conscience que cette situation entraîne des contraintes mais c'est la seule solution que nous avons pour éviter les risques de transmission et de continuer à accueillir vos enfants et vous, les jeunes.

Nombre de jeunes

Le nombre total des jeunes accueillis sera d'un maximum de 30 jeunes sur l'ensemble de l'espace. Il sera constitué des groupes par activité proposées en tenant compte du respect de la distanciation sociale et des gestes barrières. Le respect de la distanciation physique nécessite des locaux adaptés et une organisation des activités qui entraînent, de fait, une limitation du nombre de jeunes susceptibles d'être accueillis à la Coulée Douce.

L'accès aux parents qui viennent chercher leur(s) enfant(s) est limité au hall d'entrée, en respectant les consignes annoncées sur la porte principale.

A l'exception des salariés et des membres du Bureau, **l'accès aux adhérents majeurs est interdit.**

Les locaux

- L'accueil est assuré dans les locaux de la Coulée Douce.
- Le cyber sera ouvert et désinfecté avant et après chaque utilisation.
- Les recommandations sanitaires ci-dessous seront respectées strictement
- Le nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'ouverture de la Coulée Douce. L'entretien des locaux sera effectué en utilisant les procédures et produits habituels, avec des gants de ménage. Il devra cependant être réalisé une fois par jour pour le sol et toilettes.
- Les objets fréquemment touchés (poignées de portes, surfaces, sanitaires, sols, le cas échéant objets à vocation ludique ou pédagogique ...) seront désinfectés plusieurs fois par jour avec un produit virucide (produits d'entretien virucide (norme NF EN 14476 ou eau de javel diluée à 0,5 % de chlore actif).
- Des points d'eau et du savon ou du gel hydroalcoolique en nombre suffisant pour permettre le lavage des mains sont prévus à proximité des lieux d'accueil et d'activités
- L'approvisionnement en équipements et produits nécessaires à l'hygiène est une priorité (savon liquide, essuie-mains à usage unique, poubelle à ouverture non manuelle, avec une pédale).
- Le hall d'accueil, la salle d'activité et le PAJ seront équipés en flacons ou distributeurs de solutions hydroalcooliques. Ces dernières seront utilisées par les jeunes sous le contrôle d'un animateur-riche.

- Le lavage à l'eau et au savon pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux avec une serviette en papier jetable, sera réalisé après être allé aux toilettes, avant de manger ou après s'être mouché, avoir toussé ou éternué. Il sera aussi pratiqué lors de l'arrivée à l'accueil, lors de chaque changement de lieu d'activité, après avoir manipulé des objets potentiellement partagés au moment des activités manuelles ou sportives. En l'absence d'accès immédiat à un point d'eau et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation du gel hydroalcoolique, sous le contrôle d'un animateur-ice pour les jeunes est préconisée.
- Des règles spécifiques d'accès à l'accueil pour les parents et les jeunes permettant de respecter les règles de distanciation sociale, d'éviter les attroupements au début et à la fin de l'accueil seront instaurées.
- Des marquages au sol ont été tracés au sein de l'accueil de manière à inciter parents et jeunes à respecter la distanciation d'un mètre minimum et à suivre un parcours de déplacement défini.
- Sauf exception, les parents ne doivent rester dans l'entrée ou le hall. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques tout comme les jeunes.
- Les fenêtres extérieures seront ouvertes fréquemment et au minimum toutes les deux heures fois par jour pour améliorer la circulation de l'air dans les salles et autres locaux occupés pendant la journée (ex : entre 10 et 15 min le matin avant l'arrivée des jeunes, entre chaque activité, au moment du repas et le soir pendant le nettoyage des locaux).

Accès au local

- Le port du masque est obligatoire pour toutes personnes accédant à l'espace
 - Les masques des jeunes sont fournis par les parents
 - Les masques seront fournis par l'association pour les salariés
 - Dès son arrivée, chaque personne se désinfecte les mains avec du gel hydrologique mis à sa disposition dans le Hall.
 - **Après la désinfection, les jeunes s'identifient sur la feuille de présence.**
 - **Aucun vêtement ou sac ne doit être déposé sur les tables, chaises ou canapés.**
- Des porte-manteaux sont prévus à cet effet ainsi qu'un espace à terre.

Les activités

- Les activités manuelles et culturelles seront organisées par petits groupes, de maximum 8 jeunes.
- Les activités sportives seront organisées par petits groupes, de 9 jeunes maximums en tenant une distance de 1 mètre minimum, pas de sport de contact.
- Les groupes sont constitués, dans la mesure du possible, pour toute la durée de la période d'accueil, et n'ont pas d'activité commune avec d'autres groupes.
- Le programme d'activités proposé tient compte de la distanciation sociale et des gestes barrières. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.
- Lors d'échanges de peinture, de crayons, balles, etc. le lavage des mains des jeunes et la désinfection du matériel sont effectués avant et après l'activité de façon à limiter les risques de contamination.
- Les activités, y compris celles de plein air, sont organisées dans l'enceinte de la structure.
- L'organisation de plein air doit être conçue de façon à ce que le nombre de mineurs présents simultanément dans les espaces utilisés permette le respect de la distanciation nécessaire.

Les activités manuelles et culturelles

- Port du masque pendant toute l'activité du début jusqu'à la fin. Celui-ci ne doit être en aucun cas touché ou déplacé

- Sac ou veste à laisser loin du lieu d'activité et plan de travail/ustensiles/etc à désinfecter entre chaque jeune participant à l'activité (Bar à ongles ou henné).
- Lavage de mains au savon ou gel hydroalcoolique obligatoire.
- Les idées pour les tatouages éphémères ou le bar à ongle devront être transmises la veille de l'activité via les réseaux sociaux.
- Entre chaque passage de jeune, la table, la chaise et le matériel utilisés seront désinfectés.

Les activités physiques et sportives (annulées jusqu'à nouvel ordre)

- Des activités physiques et sportives peuvent être organisées, dans le respect de la distanciation physique (au moins 1 mètre entre deux personnes).
- Elles sont organisées dans l'enceinte de l'accueil

Les activités du Cyber

- Port du masque obligatoire pendant toute l'activité dans le cyber du début jusqu'à la fin. Celui-ci ne doit être en aucun cas touché ou déplacé.
- Il faut informer un animateur-riche avant et après l'activité, si le jeune souhaite quitter le PC.
- Lavage de mains au savon ou gel hydro alcoolique obligatoire avant de s'installer devant un PC.
- Pas plus d'une personne par PC.
- Il n'y a pas le droit de changer de PC.
- Entre chaque jeune la table, la chaise, la souris, le clavier, l'écran et l'unité centrale seront désinfectés.

Les repas

- Les jeunes pourront déjeuner à La Coulée Douce en apportant leur repas.
- **Le repas se déroulera assis dans la salle d'activités.** Avant d'être mise à disposition des jeunes, cette dernière sera aérée, et les tables et chaises seront désinfectées avant chaque repas
- L'accès sera limité à 5 personnes simultanément **sans être en vis-à-vis.** Un second passage sera organisé en cas de nombre supérieur.
- Avant chaque repas les jeunes devront se laver ou se désinfecter les mains au gel hydro alcoolique.
- **Le retrait du masque sera autorisé seulement quand ils seront assis à leur place.**
- **L'échange ou le partage de nourriture entre jeune est interdit.** Sauf si ces derniers sont issus de la même famille.
- Une fois le repas terminé, les jeunes doivent remettre leur masque, ranger leur nourriture dans leur sac et ne pas la ressortir de la journée.
- A la fin du repas, chaque jeune doit se désinfecter les mains
- L'espace sera aéré, les tables et chaises désinfectées après chaque utilisation

La prise de température

- Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur jeunes, les parents sont invités à prendre la température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), le jeune ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

- L'accueil de la Coulée Douce dispose d'un thermomètre laser pour pouvoir mesurer la température des jeunes (ou des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes de fièvre.

Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un jeune constaté par une animateur-ice doit conduire à son isolement dans un espace dédié à cette situation (Bureau partenaire) et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un jeune, la prise de température sera réalisée par l'animateur-ice.
- En cas de symptômes, les parents du jeune sont avertis et doivent venir le chercher.
- Le jeune ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu à la Coulée Douce.
- En cas de test positif au COVID 19, l'information sera communiquée rapidement à DDCS et à l'ARSS.
- Tout symptôme évocateur chez un animateur-ice ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.
- L'animateur-ice ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des enfants au sein de l'accueil sans présentation d'un test négatif au COVID 19 ou d'un certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.
- Les désinfections des salles et des matériels utilisés par le jeune ou l'animateur-ice seront effectuées selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

En cas de non-respect de ce protocole, une exclusion d'une semaine sera applicable sur le champ.

Je soussigné(e)

père, mère ou tuteur de

Atteste avoir pris connaissance, avec mon enfant, du protocole sanitaire mis en place par l'association « La Coulée Douce » dans le cadre de son accueil et m'engage à le respecter.

Signature du représentant légal

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du jeune

Précédée de la mention « lu et approuvé »